

Règlement Intérieur

Les R.A.R.s des Samedis

(Rapide à Roissy)



Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de la Brie (M77038) représenté par Gaëlle FELCE, organise le Circuit des RARs des Samedis 2018-2019, salle Avicenne, place de la Révolution à 77680 Roissy en Brie.

Le circuit des RARs des Samedis s'étale sur la saison 2018-2019 en 9 dates qui seront homologuées FFE jusqu'en décembre 2018, puis homologuées FIDE à partir de janvier 2019.

Article 2 : Homologations et Appariements

1 ^{er} R.A.R.	samedi 20 octobre 2018	homologuée FFE	sous le numéro 46341
2 ^e R.A.R.	samedi 17 novembre 2018	homologuée FFE	sous le numéro XXXXX
3 ^e R.A.R.	samedi 15 décembre 2018	homologuée FFE	sous le numéro XXXXX
4 ^e R.A.R.	samedi 19 janvier 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
5 ^e R.A.R.	samedi 23 février 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
6 ^e R.A.R.	samedi 16 mars 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
7 ^e R.A.R.	samedi 13 avril 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
8 ^e R.A.R.	samedi 15 mai 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX
9 ^e R.A.R.	samedi 15 juin 2019	homologuée FIDE	sous le numéro XXXXX

Toutes les étapes du circuit R.A.R. du Samedi se jouent en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.4) se font au système suisse intégral.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10 minutes + 5 secondes / coup.

Article 4 : Inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours.

Le droit d'inscription est fixé à 2€ pour un jeune et de 3€ pour un adulte. Ce tarif s'applique pour une inscription par mail avant 12h, le jour d'une Etape.

Sur place, le tarif est de 3€ pour un jeune et de 5€ pour un adulte.

Pointage obligatoire à partir de 16h.

Article 5 : Horaires des rondes

Accueil des extérieurs entre 16h et 16h30

Ronde 1 : 16h30

Ronde 2 : 17h00

Ronde 3 : 17h30

Ronde 4 : 18h00

Ronde 5 : 18h30

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz, le kashdan, puis la performance. Aucun prix ne sera distribué.

Néanmoins, pour les joueurs du CEB, un classement cumulé sera tenu. Chaque place sera dotée de points. Le CEB offrira l'inscription à un tournoi de l'été au premier du Classement combiné.

Pour les « extérieurs », l'organisateur récompensera le joueur le mieux classé, à la condition que ce dernier ait participé à 4 étapes au moins.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE (AFO1).

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Commission d'Appels

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11

L'inscription au « R.A.R. des Samedis » implique l'acceptation :

- du Règlement Intérieur
- de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

Gaëlle FELCE
Club d'Echecs de la Brie

L'arbitre

Vincent LEITIENNE

